

Sécurité routière: réduire de moitié les victimes de la route d'ici 2010

2004/2162(INI) - 27/06/2005

À l'initiative de la Présidence luxembourgeoise, le Conseil a eu un échange de vues approfondi et structuré par un questionnaire sur le programme d'action européen pour la sécurité routière, en présence de M. Jacques BARROT, Vice-Président de la Commission chargé des transports.

La Commission européenne a présenté en juin 2003 son Programme d'action européen pour la sécurité routière. Ce programme contient des mesures ciblées à mettre en oeuvre d'ici 2010 afin de réduire de moitié le nombre des victimes de la route dans l'Union européenne d'ici 2010. En juin 2003, le Conseil a adopté des Conclusions comme réponse politique à ce Programme d'action.

La Commission européenne annonce, dans ce Programme d'actions qu'elle dressera un bilan à mi-parcours en 2005. Ceci lui permettra notamment d'évaluer les implications de l'élargissement de l'Union européenne en terme de sécurité. Sur base de ce bilan, la Commission se réserve de proposer des mesures réglementaires.